



## Horaires



L'école a lieu chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15. L'école ouvre ses portes à 8h20 et à 13h20 ; aucun élève ne pourra être admis en classe avant ces horaires.

Dans toutes les classes, les activités commencent à 8h30, il est important que tous les enfants soient présents pour cet horaire, même en maternelle. Tout retard nuit au bon fonctionnement de l'école. Pour les enfants de petite section qui déjeunent chez eux, le retour à l'école se fait dès 13h20, pour la sieste.

Le soir, vous devez venir chercher votre enfant dans sa classe à 16h15. A partir de 16h20, les enfants attendent leurs parents sous le porche d'entrée. Les enfants qui vont à la garderie se mettent en rang au même endroit. Les enfants qui sortent seuls donnent à l'enseignant leur carte de sortie. A partir de 16h25, votre enfant sera confié au service de la garderie, sous réserve d'adhésion à l'association. Dans le cas contraire, la gendarmerie sera prévenue.

Aucun élève ne peut quitter l'école seul sans l'autorisation écrite des parents, dégageant la responsabilité du chef d'établissement.

La responsabilité des enseignants cesse dès la sortie de l'école. La surveillance aux abords de l'école incombe aux parents.

## Absences



Toute absence doit être justifiée par un bulletin d'absence.

La propreté est la condition de l'accueil en maternelle (enfant capable de demander à

aller aux toilettes, et capable de commencer à enlever son pantalon seul).

Le calendrier scolaire doit être respecté et les départs anticipés feront l'objet d'un signalement auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les leçons ne seront pas fournies pour les enfants partant en vacances sur temps scolaire.

*Merci de  
prévenir l'école  
dès le matin de  
l'absence.*

## Important



Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé par écrit. Toute information importante (personne différente venant chercher l'enfant) doit être signalée par écrit à l'enseignant de votre enfant.

Merci de consulter chaque jour le cahier de liaison et de le signer.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte de bijou ou autre objet de valeur. Nous rappelons que les enfants ne doivent apporter à l'école ni jeux, ni jouets, ni bonbons, ni chewing-gum.

Nous vous demandons de marquer tous les vêtements que les enfants peuvent enlever au cours de la journée. En fin d'année scolaire, tous les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

Une tenue correcte est demandée. Les vêtements trop courts ou trop échancrés sont à réserver aux loisirs. Les chaussures à talons et les chaussures à semelles compensées ne sont pas autorisées, tout comme les chaussures ne tenant pas le pied (type tongs).



## Respect



Toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'école se doit d'avoir un langage correct et une attitude respectueuse (les cigarettes, cigarettes électroniques et animaux sont interdits).

Les enfants s'adressent poliment à tous les adultes et à leurs camarades.

Il est demandé aux parents d'éviter de retenir les enseignants avant les cours. En revanche, il est toujours possible de demander un rendez-vous.

Les anniversaires peuvent être souhaités à l'école. Pour ceux qui le veulent, seuls les gâteaux du commerce sont autorisés (pas de bonbons).

Tout enfant malade, fiévreux ou nauséux ne peut être admis à l'école. Merci de renvoyer votre enfant lorsqu'il est complètement guéri. Toute maladie contagieuse entraîne l'éviction de l'enfant jusqu'à sa guérison. L'école ne peut administrer aucun médicament. Aucun enfant ne doit avoir de médicament sur lui ou dans son cartable.

Pour les traitements de longue durée (asthme,...), merci de prendre contact avec le chef d'établissement.

Attention aux poux ! Surveillez régulièrement la tête de votre enfant et faites le nécessaire pour les éliminer rapidement. Il serait souhaitable que les enfants ayant des cheveux longs les attachent.



Soyez prudents sur le parking et veillez à vous garer correctement et à ne pas vous attarder afin que tout le monde puisse trouver une place rapidement.

Tout objet dangereux est formellement interdit.

Les jeux avec ballons ne sont pas autorisés pendant le temps d'accueil le matin et le midi.



Pendant les récréations, les enfants ne rentrent pas seuls dans les classes.

Les enfants ne jouent pas dans les toilettes.

L'accès à la structure de jeux est réglementé, avec un planning.

Au premier coup de sifflet, les enfants arrêtent de jouer et vont aux toilettes, sans oublier de se laver les mains. Au deuxième coup de sifflet, les enfants sont en rang devant leur classe en silence.



Des sanctions seront prises en cas de manquement aux règles de vie des classes et de la cour.

Toute dégradation sera remboursée par l'enfant fautif. Les livres non rendus ou détériorés seront facturés aux parents.

Lors du non-respect d'une consigne (à juger selon l'importance de la situation et en fonction de l'âge des enfants) :

- 📖 L'élève ira s'asseoir seul et sera privé temporairement de jeu sur la cour.
- 📖 S'il sait lire, l'élève relira le règlement et recopiera la règle non-respectée.
- 📖 L'élève sera convoqué dans le bureau du chef d'établissement pour un avertissement oral.
- 📖 L'élève recevra un avertissement écrit à transmettre à ses parents.
- 📖 L'élève sera remis temporairement à sa famille (2 jours) après avoir été reçu en entretien.
- 📖 L'élève sera exclu définitivement de l'école.